

06 oct 2023 -16:19

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Droit au congé parental et au congé pour assistance médicale au personnel de l'Institut flamand des droits de l'homme

Sur proposition du ministre de l'Emploi Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet de statut prévoyant d'accorder au personnel de l'Institut flamand des droits de l'homme (« Vlaams Mensenrechteninstituut », VMRI) le droit au congé parental et au congé pour assistance médicale.

Le VMRI a été créé par décret de l'Autorité flamande du 28 octobre 2022 et est placé sous la surveillance du Parlement flamand.

Le Parlement a approuvé le 10 mai 2023 un projet de statut prévoyant d'accorder au personnel du VMRI le droit au congé parental et au congé pour assistance médicale et ce, aux conditions et selon les modalités prévues par l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres marque également son accord sur l'octroi du droit au congé parental et au congé pour assistance médicale au personnel du VMRI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be